

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 03 juillet 2025**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 26/06/2025

**Délibération N° D-2025-0307-01**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.  
Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.  
Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.  
Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à Mme HUCKERT Claudine pour voter en son nom.  
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

**Objet : Délégations de maîtrise d'ouvrages au profit de la Communauté de Communes du Kochersberg pour la réalisation de pistes cyclables**

Dans le cadre d'itinéraires cyclables structurants, les communes qui le souhaitent ont la possibilité de solliciter la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de communes du Kochersberg ; si elle l'accepte, c'est alors l'intercommunalité qui peut réaliser, pour le compte des communes, les études (notamment la concertation avec la Collectivité Européenne d'Alsace qui est gestionnaire de voirie), procédures, marchés publics, travaux, suivis, demandes de financement, règlement des factures... A l'issue de l'opération, l'état des dépenses et des recettes est réalisé pour chaque commune, qui procédera au remboursement de sa part selon les modalités définies dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage propre à chaque commune et à chaque projet.

Il est proposé au Conseil communautaire de compléter les délégations déjà en œuvre en acceptant :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Wintzenheim-Kochersberg et Kuttolsheim et Fessenheim-le-Bas pour la réalisation d'une liaison cyclable sur l'axe Wintzenheim-Kochersberg – Fessenheim-le-Bas ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Berstett et Truchtersheim pour la réalisation d'une liaison cyclable sur l'axe Berstett – Pfettisheim ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Stutzheim-Offenheim et Wiwersheim pour la réalisation d'une liaison cyclable unidirectionnelle sur l'axe Wiwersheim-Offenheim ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Quatzenheim et Wiwersheim pour la réalisation d'une liaison cyclable sur l'axe Quatzenheim - Wiwersheim ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune de Willgottheim pour la réalisation d'une liaison cyclable sur l'axe Hohengoeft – Willgottheim.

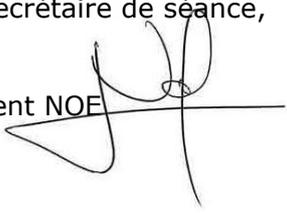
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour les itinéraires cyclables présentés précédemment ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage actant ce dispositif ainsi que tout autre document relatif à ces différents dossiers.

Fait à Truchtersheim, le 08 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

